

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société IT Concept, une société par actions simplifiée au capital social de 16.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitou sous le numéro 501 635 007 dont le siège social est situé 14 rue du Compas, 95310 – Saint-Ouen-l'Aumône, a comme activité principale la distribution et le commerce de gros d'équipements automobiles. Les présentes conditions générales de vente sont applicables pour chaque ordre de vente concernant les produits, les marchandises et les services commercialisés par IT Concept. Sauf stipulations contraires écrites et agréées par la société IT Concept, les ventes de produits ou la commercialisation de services sont faits exclusivement et conformément aux présentes conditions générales de vente, qui annulent toutes clauses différentes exprimées dans les bons de commande ou correspondances du Client.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

« **Produit** » désigne les produits commercialisés par IT Concept et susceptibles de faire l'objet d'une commande par un Client.
« **Service** » désigne les prestations de services commercialisés par IT Concept et susceptibles de faire l'objet d'une commande par un Client.
« **Client** » désigne toute personne physique ou morale souhaitant acquérir, en qualité de professionnel, des Produits et/ou des Services commercialisés par IT Concept.
« **Site** » désigne le site internet de la Société.
« **Société** » désigne la société IT Concept.
« **Conditions** » désignent les présentes conditions générales de vente.
« **Parties** » désignent collectivement la Société et le Client.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions constituent le socle de la négociation commerciale conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce. Elles s'appliquent sans réserve à toute vente de Produit ou commercialisation de Service par voie postale, par courriel, ou par téléphone.

Les Conditions sont conclues entre la Société d'une part et le Client d'autre part. L'objet des présentes Conditions vise à définir les termes et conditions applicables à la vente de Produits et commercialisation de Services au Client identifié dans le bon de commande. Le Client reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment, à ses propres conditions générales d'achat. Les Conditions sont remises au Client lors de l'envoi par la Société de l'offre ou d'une confirmation de commande et communiquées sans délai à tout Client sur simple demande. Toute commande de Produit et/ou de Services vaut acceptation intégrale et sans réserve des présentes Conditions par le Client. Le fait que la Société ne se prévale pas, à un moment donné de l'une des Conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites Conditions. La Société se réserve la faculté de modifier les présentes Conditions à tout moment. Les Conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client.

ARTICLE 3 : DISPONIBILITE DES PRODUITS ET DES SERVICES

Les offres de Produit et de Services sont valables dans la limite des stocks disponibles. A réception de la commande du Client, la Société procédera à la vérification de la disponibilité des Produits et/ou des Services commandés.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE QUALITE

Les caractéristiques techniques des Produits disponibles sur le Site de la Société n'ont qu'une valeur indicative. Les photos des Produits ne sont pas contractuelles. Les engagements de la Société constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront exécutés dans le strict respect des règles professionnelles en usage. Pour ce faire, la Société affectera à l'exécution des prestations, des professionnels dotés de compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

ARTICLE 5 : CESSIBILITE ET SOUS-TRAITANCE

La Société se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des Services à des prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification. Si le Service requiert des compétences techniques particulières, la Société informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité de la Société et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

ARTICLE 6 : PRIX DES PRODUITS ET DES SERVICES

Les prix des Produits et des Services sont ceux figurant dans les tarifs de la Société en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande. Il s'agit de prix en euros hors taxes et hors frais de livraison, d'expédition. Toutes les commandes quelle que soit leur origine ou le lieu de livraison sont payables en euros. Les frais de livraison sont à la charge du Client. Tout impôt, taxe, droit, frais bancaires ou autre prestation à payer en application de la réglementation française ou étrangère (dans l'hypothèse d'une exportation de Produits ou de l'exécution d'un Service hors de la France métropolitaine et/ou s'agissant d'un pays de transit) sont à la charge du Client. La Société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant précisé dans cette hypothèse, que les prix facturés seront ceux indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Les prix auxquels la Société propose ses Produits et ses Services sont transmis sur demande. Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de trente (30) jours fins de mois du mois d'émission de la facture.

ARTICLE 7 : COMMANDES – ANNULATION – MODIFICATION – FACTURATION

Aucune commande ne sera validée si un des champs « renseignements obligatoires » du bon de commande ainsi que l'adresse de réalisation des Services n'est pas complétée par le Client. A réception de la commande, cette dernière est traitée dans les plus brefs délais, un accusé de réception est envoyé au Client détaillant le descriptif et les quantités de la commande ainsi que la date de départ depuis l'usine et le cas échéant le lieu de réalisation du Service. Une facture sera émise à réception de la commande de Produits par le Client ou de la réalisation des Services. Pour les commandes non récurrentes la Société se réserve la faculté, à titre dérogatoire, de demander le règlement des Produits et/ou des Services avant l'envoi de la commande. Une commande peut être annulée ou modifiée jusqu'à deux (2) jours ouvrables après réception, par le Client, de l'accusé de réception de sa commande. Passé ce délai, des frais de modification/annulation pouvant aller jusqu'à 50% du montant de la commande pourront être facturés par la Société. Le règlement se fait par chèque bancaire ou par virement bancaire.

ARTICLE 8 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard de paiement concernant l'achat d'un Produit ou d'un Service, la Société pourra suspendre toutes les commandes en cours jusqu'à complet paiement par le Client de ses encours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Ce retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate et automatique de toutes les sommes dues par le Client.

Toute somme non payée à l'échéance prévue sur chaque facture entraîne l'application de pénalités de retard d'un montant égal au taux directeur semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE) en vigueur majoré de 10 points. Ces pénalités sont exigibles le jour suivant la date de paiement figurant sur chaque facture et s'accompagne du paiement d'une indemnité forfaitaire correspondant aux frais de recouvrement d'un montant de 40 euros en vertu de l'article L. 441-6 du Code de commerce.

La Société se réserve le droit d'annuler les commandes de Produits ou de Services d'un Client défaillant. La Société se réserve le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou d'annuler le solde des commandes transmises par le Client. A titre de clause pénale, le Client défaillant devra s'acquitter entre les mains de la Société, d'une indemnité égale à 15 % de la créance impayée en principal, sans préjudice d'éventuels frais de recouvrement conformément à l'article 1321-5 du Code civil.

ARTICLE 9 : MODALITES DE LIVRAISON ET DELAIS DE LIVRAISON

Les Produits sont livrés à l'adresse de livraison que le Client a indiquée au cours du processus de commande.

La Société s'efforcant de respecter les délais dans la mesure du possible, ces derniers sont donnés à titres indicatif et sont communiqués sans engagement. Le dépassement des délais ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité. La livraison étant effectuée par une société de transport indépendante, la Société ne peut s'engager de manière ferme sur le délai de livraison. Lorsqu'un retard de livraison est constaté (c'est-à-dire lorsque le temps passé depuis le départ du Produit en jours ouvrés a dépassé le délai de livraison supposé en jours ouvrés mentionné ci-dessus), le Client peut en faire part à la Société. A la demande du Client, la Société interrogera alors le transporteur, puis attendra ensuite sa réponse pour donner suite à la réclamation du Client. Même si le délai de réponse constaté du transporteur est généralement de quelques jours, il est important de préciser que l'engagement du transporteur concernant leur délai de réponse aux enquêtes est de deux semaines.

ARTICLE 10 : TRANSPORT ET TRANSFERT DES RISQUES

La Société reste responsable des Produits quelles que soient les conditions de transport choisies, quand bien même ils sont transportés dans un véhicule de la Société ou d'un des transporteurs partenaires. Le transfert des risques intervient à réception par le Client des Produits.

ARTICLE 11 : RECEPTION DES PRODUITS ET SERVICES

A la réception des Produits ou des Services, le Client est tenu de vérifier la conformité des Produits ou du Service avec la commande et l'absence de vice apparent, et ce, avant de signer le bon de livraison avec le transporteur partenaire. Conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce, toute réserve ou protestation doit être notifiée de la manière la plus précise possible par le Client directement sur le bon de livraison puis envoyée par

lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la livraison des Produits à l'adresse de la Société. Cette obligation s'applique à tout type d'anomalie constatée par Client (produits non conformes, différences de quantités, écarts entre le bon de livraison et le bon de commande...). Toutes réclamations faites dans le délai de trois (3) jours n'oblige la Société qu'à un complément de fourniture, ou à l'application de la clause de garantie prévue à l'article 16 selon le cas. Cette obligation est exclusive de toute autre responsabilité ou obligation de la part de la Société, notamment à raison des dommages directs ou indirects, qui pourraient résulter pour le Client ou pour les tiers, du vice des réparations ou des pièces changées.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE AU TITRE DES PRODUITS ET DES SERVICES

La Société ne garantit pas que les Produits commercialisés et les Services réalisés soient aptes à répondre aux besoins du Client. Il appartient au Client d'évaluer attentivement et précisément ses besoins, d'apprécier leur adéquation aux Produits et aux Services commandés. Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des Produits. La responsabilité de la Société ne pourra être recherchée à quelque titre que ce soit en raison de cette utilisation.

Le Client s'engage à utiliser les Produits et marchandises achetés en conformité avec la législation et réglementation en vigueur. La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences de l'utilisation des Produits ou des Services à l'égard du Client ou d'un tiers, qu'il s'agisse des dommages directs, indirects ou imprévisibles tels que notamment : perte de clientèle, perte financière, gain manqué. Dans tous les cas, les dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge de la Société en cas de mise en jeu de sa responsabilité au titre des Produits et/ou des Services ne pourront excéder le prix effectivement payé par le Client pour l'achat dudit Produit et/ou dudit Services (intérêts et frais inclus). En toute hypothèse, la responsabilité de la Société ne pourra en aucun cas être recherchée ou engagée à raison des caractéristiques des Produits et/ou des Services ou des conséquences de l'utilisation desdits Produits et/ou des Services.

L'entière responsabilité la Société et celle de ses collaborateurs relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des Services, sera plafonnée au montant du prix versé au titre des Services mis en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus), et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges. Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter. Par ailleurs, la responsabilité de la Société concernant les Services ne pourra pas être engagée dans les cas suivants : (i) à la suite d'un manquement ou à une carence d'un service dont la fourniture ne lui incombe pas ni à ses sous-traitants éventuels, (ii) pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations, et/ou qui n'en sont pas le prolongement.

La Société ainsi que ses assureurs ne répondent (i) ni des dommages indirects, (ii) ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, (iii) ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client.

ARTICLE 13 : RESERVE DE PROPRIETE

Les Produits livrés demeurent la propriété de la Société jusqu'au complet paiement du prix convenu. Le transfert de propriété des Produits est subordonné au paiement du prix, même en cas d'octroi de délai de paiement. Le paiement du prix est réputé effectué à la date de l'encaissement définitif et intégral par la Société. Le prix s'entend prix facturé, en principal, frais et intérêts.

ARTICLE 14 : TRAITEMENT DES LIVRAISON

Si la livraison du Client est retournée à la Société par le transporteur ou ses partenaires pour le motif suivant : NPAI (N'haité Pas à l'Adresse Indiquée) ou "livraison non réclamée" ou "absence du Client", durant sa période d'instance, la Société contactera le Client pour lui demander la suite à donner à la livraison. Les frais de retour et de nouvelles expéditions sont à la charge du Client.

ARTICLE 15 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des marques déposées par la Société et toutes les illustrations, images et logos figurant sur les Produits et leurs emballages ainsi que le Site, qu'elles soient déposées ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de la Société. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logos, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de la Société, est strictement interdite. Tous les documents techniques remis au Client demeurent la propriété exclusive de la Société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande. Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la Société et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers sans l'accord exprès de la Société.

ARTICLE 16 : GARANTIE ET DECHEANCE DE GARANTIE

La durée de garantie diffère pour chaque Produit et Service. Elle figure sur le devis adressé au Client. La garantie comporte la remise en état gratuite, main-d'œuvre et défauts constatés. Les travaux de garantie seront exécutés uniquement au sein des ateliers indiqués par la Société et dans les meilleurs délais compatibles avec la charge de travail desdits ateliers. L'effet de la garantie est strictement limité au remplacement des pièces présentant un défaut de fabrication nettement établi. Les Produits ayant subi un usage anormal (chute, chocs, démontage, etc...) ne pourront être remplacés au titre de la garantie. La date de départ de la garantie est celle de la livraison ou de la mise à disposition. Les frais d'immobilisation ne pourront, en aucun cas, être retenus à la charge de la Société. La garantie ne pourra jouer que sous réserves du paiement intégral des Produits par le Client.

Toute transformation apportée à un Produit entraînera automatiquement la déchéance de la clause de garantie. La garantie est, en tout état de cause, exclue (i) pour toute négligence ou de manipulation, entretient et usage d'équipement non conforme aux spécifications techniques de la Société ou du fabricant ou, plus généralement, une utilisation défectueuse ou maladroite (entretien défectueux, utilisation anormale...), (ii) lorsque la marchandise concernée par la garantie aura été démontée, modifiée ou réparée par un tiers, (iii) lorsque le dommage résulte d'une usure du Produit provoquée par un manque d'entretien, maladresse, négligence, inexpérience ou usage du Produit non prévus ou acceptés par la Société, ou avec des marges de sécurité trop faibles.

ARTICLE 17 : RETOUR SOUS GARANTIE

Le retour du matériel est accepté par la Société aux conditions suivantes : Le Client doit demander par courriel une autorisation de retour au S.A.V. de la Société à l'adresse électronique de la Société, sans réponse de la Société dans les deux (2) jours ouvrés, le Client retourne la marchandise qui doit être en parfait état, avec ses accessoires. Tout retour doit être accompagné d'une copie de la facture initiale. Seuls les retours en port payé par le Client sont acceptés. A chaque matériel présumé défectueux doivent être attachés les motifs précis et détaillés du retour.

ARTICLE 18 : DONNEES PERSONNELLES – CONFORMITE AU RGPD

La Société respecte la vie privée de ses Clients et s'engage à ce que toutes les informations qu'elle recueille dans le cadre des présentes Conditions soient considérées comme des informations à confidentialité. Conformément à la loi relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 24 mai 2016 il est précisé au Client que les informations à caractère nominatives pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. Ces données personnelles sont traitées par les services en charge de l'exécution de la commande (service commercial et service comptable). Par principe, l'accès aux données personnelles est strictement réservé aux personnes ayant besoin d'y avoir accès dans le cadre de leur mission et de la réalisation de la vente. Ces données personnelles sont conservées pendant une durée de cinq (5) ans à l'issue de la livraison du Produit ou la réalisation du Service, à l'exception des coordonnées bancaires qui sont supprimées à compter de la réalisation du paiement complet. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectifications et de suppression des données le concernant conformément au RGPD. Afin de procéder à cette rectification, le Client doit s'adresser directement à la Société en lui écrivant à l'adresse suivante : IT Concept, 14 rue du Compas 95310 – Saint-Ouen-l'Aumône.

ARTICLE 19 : DIVISIBILITE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des Conditions ni altérer la validité de ses autres dispositions. Dans une telle hypothèse, les Parties devront dans la mesure du possible, remplacer la stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes.

ARTICLE 20 : FORCE MAJEURE ET IMPREVISION

La Société ne pourra être tenue responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Les présentes Conditions excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil.

ARTICLE 21 : LOI APPLICABLE – LITIGES

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Les présentes Conditions sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles sont traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les Parties, compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce de Poitou nonobstant le lieu de livraison, le mode de paiement acceptée ainsi qu'en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.